

## **PROFESSION URBANISTE** **Ou l'ambition d'être utile**

Après plus de 10 ans d'activité ininterrompue, les associations de professionnels regroupées dans « *Profession Urbaniste* » et aujourd'hui dans le CFDU ont permis à la profession de connaître un développement rapide qui lui assure désormais une légitimité incontestée, tant comme conseil des maîtres d'ouvrage que productrice d'études stratégiques, de plans d'aménagement de quartiers ou d'interface entre les différents acteurs de la ville. Peu de professions ont su se renouveler autant que la notre, ces dernières décennies, pour rester en phase avec une société devenue extrêmement fluide, composite voire éclatée. Cette complexité des sociétés urbaines modernes se traduit dans la diversité croissante des modes de production urbaine, laquelle révèle parfois une grande richesse des projets urbains mais masque mal un décalage croissant entre les modes de vie, les impératifs de développement durable, et l'essoufflement des outils et méthodes traditionnels de planification comme d'aménagement urbain. Face aux nouveaux enjeux des politiques environnementales, énergétiques ou de logement, les urbanistes doivent présenter des propositions innovantes et adaptées, créer de nouvelles synergies entre équipements, développement et qualité de vie dans une logique de développement durable.

Mais la structuration de la profession, encore récente, ne lui permet pas d'affronter avec toute l'efficacité requise ces enjeux majeurs : les commandes d'études aléatoires et sous payées, les statuts trop incertains des professionnels dans le public comme le privé, les décisions publiques discontinues dans les domaines de la ville et de l'urbain, l'absence de la Communauté Européenne dans le champ de la ville, sont autant de freins objectifs. Or, promouvoir la profession aujourd'hui, c'est donner davantage de chances à un aménagement harmonieux du territoire, un aménagement qui préserve la croissance et donc le niveau de vie, mais aussi la qualité de vie et les ressources naturelles non reproductibles.

### **I. UNE PROFESSION IDENTIFIEE**

Notre appel incessant au soutien de la qualification OPQU (office professionnel de qualification des urbanistes) peut surprendre. Mais nous ne dirons jamais assez combien cette profession a pâti par le passé d'un angélisme certain, refusant toute sorte de corporatisme alors que de nombreuses professions intervenant dans le champ de l'urbain (architectes, géomètres, économistes, ingénieurs, promoteurs ou notaires...) ont su de longue date définir les limites de leur intervention, leur spécificité et affirmer leurs prérogatives. Comment faire que les études urbaines soient enfin rémunérées au vrai prix, au même prix que chez nos voisins européens, soit 50% plus cher selon une récente étude, si les maîtres d'ouvrage ne sont pas en mesure de reconnaître un vrai professionnel qualifié selon des critères européens incontestables de formation et d'expérience, un professionnel capable de s'engager sur un code déontologique, un niveau garanti de prestations et un suivi dans le temps de ses préconisations ?

Les travaux confiés à l'OPQU par le Ministère de l'Equipement, référentiel des métiers de l'urbanisme et évolution des formations initiale et continue, s'inscrivent dans cette logique d'identification globale de la profession d'urbaniste dès l'université.

C'est particulièrement l'enjeu de la qualification OPQU, la seule qualification aujourd'hui incontestable, validée par les pouvoirs publics et contrôlée par un commissaire du gouvernement. Nous avons sacrifié beaucoup de notre énergie à sa création lors des années passées ; il est aujourd'hui de l'intérêt de chaque professionnel de se faire qualifier, de la promouvoir et de faire du label « qualification OPQU souhaitée », la base des commandes d'études et des recrutements auxquels il est associé. La simplification récente de la procédure d'instruction, qui a su dans le même temps ne rien sacrifier de la qualité

requis, doit être l'occasion d'un mouvement massif de dépôts de candidatures dans toutes les régions grâce à la nouvelle procédure orale et déconcentrée. Toutes les associations membres du CFDU, tous leurs adhérents et plus largement tous les professionnels se reconnaissant urbanistes doivent comprendre combien la qualification est le fondement numéro 1 de toute reconnaissance professionnelle. Demander notre qualification, nous faire représenter par des qualifiés auprès des pouvoirs publics, faire du prosélytisme est la meilleure façon de dire : « je suis urbaniste et je souhaite en vivre. »

## II. UNE PROFESSION ORGANISEE

Le CFDU doit également passer un nouveau cap en matière d'organisation de la profession, et ce à 3 niveaux :

- **au sein de la profession** : nous sommes nombreux à regretter que la SFU (société française des urbanistes) ne soit pas demeurée au sein du CFDU, parmi les 16 associations fédérées. La SFU représente un courant ancien dans la profession et bénéficie d'une implantation régionale complémentaire à celle du CFDU. Il importe de créer les conditions d'un retour de cette association au sein de la fédération. Nous sommes tous urbanistes, portons les mêmes valeurs éthiques et nous retrouvons régulièrement dans les régions dans l'exercice professionnel ou dans l'activité associative. Mais résistons à la tentation de créer une nouvelle organisation, partant de nos acquis communs. Cela présenterait le risque de brouiller l'image externe de la profession, image encore fragile, et de focaliser le débat sur l'organisation elle-même alors que celle-ci doit demeurer un simple moyen de mieux servir la profession et au-delà une qualité urbaine au service de tous, un certain bien être social. Plus prosaïquement, nous souhaitons proposer au niveau national que la SFU rejoigne le CFDU tout en gardant sa spécificité inter mode d'exercice. Dans le même temps, le CFDU réaffirmera trois de ses vocations initiales : la promotion de la qualification, un fonctionnement fédéral et une vocation européenne.

- **Avec les acteurs les plus proches**: de nombreuses professions comportent une part significative d'urbanisme dans leur exercice et comptent par ailleurs d'incontestables urbanistes en leur sein. Après avoir su nous élargir aux géomètres urbanistes, il est indispensable de s'ouvrir aujourd'hui aux professionnels exerçant dans les SEM, aux enseignants chercheurs, à certains cabinets d'ingénierie ou aux professionnels de la politique de la ville, dont on sait que leur pratique se rapproche de plus en plus de celle des urbanistes après s'être focalisée dans les années 70-80 sur le volet social de la politique de la ville. Le CFDU se doit de prendre en compte les évolutions de la société française et la diversité des pratiques qui s'exercent dans le champ de l'urbain, sans rien sacrifier de ce qui fait la spécificité du rôle de l'urbaniste. Les exemples évoqués ici n'ont rien d'exhaustif.

- **En partenariats ponctuels** : multiplier les groupes de travail avec tous les acteurs de la ville est également la vocation du CFDU. Ainsi, nous ne portons pas nécessairement les mêmes enjeux que la FNPC (fédération nationale des promoteurs constructeurs) mais nous allons bientôt présenter conjointement des propositions de modifications législatives destinées à faciliter la libération de foncier mutable en zone déjà urbanisée et ainsi participer à freiner l'étalement urbain. Ce type de partenariats devra se multiplier si on souhaite influencer réellement sur les principales décisions dans notre domaine de prédilection. Ainsi les organisations d'architectes comme les associations d'ingénieurs devront être contactées régulièrement.

Les Universités d'été sont déjà un rendez vous annuel incontournable de la profession qui débat à cette occasion aussi bien des problèmes déontologiques, des questions techniques que des conditions matérielles d'exercice du métier. Mais celles-ci doivent progressivement devenir également un lieu de rencontre avec tous les partenaires de l'aménagement des

villes afin de favoriser ce brassage si fructueux, cette remise en cause permanente des savoirs et des savoir-faire qui fait la richesse de ce métier.

### **III. UNE PROFESSION REPRESENTEE**

Une organisation professionnelle efficace doit non seulement être en mesure de représenter l'ensemble de ses composantes actuelles ou potentielles mais aussi les représenter partout où cela peut s'avérer nécessaire. Soyons clairs : c'est encore loin d'être le cas. Nous devons identifier et évaluer tous les lieux décisionnels concernant la profession, lieux formels ou informels et obtenir de bénéficier des informations et de participer à tous les débats nous concernant même parfois indirectement, du moins en apparence.

Pour ce faire nous ne pouvons toujours faire appel aux mêmes représentants nationaux, tous bénévoles et qui doivent rendre des comptes auprès d'un employeur ou prendre le risque de fragiliser leur structure. Nous devons, une fois identifiés les lieux décisionnels ou d'influence et gagnée notre participation, contacter parmi la profession les urbanistes les plus compétents et les plus motivés par le domaine spécifique et leur donner mandat au nom du CFDU pour nous représenter, à charge pour eux de rendre régulièrement compte auprès du conseil d'administration.

### **IV. UNE PROFESSION EUROPEENNE**

Nous participons depuis des années, avec la FNAU, à l'organisation de la biennale internationale des villes (PIWP), et notamment ces dernières années à Rotterdam ou Barcelone et en ce moment à Copenhague. Nous développons également des contacts avec le Conseil Européen des Urbanistes (CEU). Toutefois, cela reste très insuffisant à l'heure de la grande Europe. Nous devons nous coordonner avec la SFU pour une représentation unifiée au sein du CEU, tirer le meilleur parti des acquis de nos voisins, tant dans la reconnaissance et la rémunération des professionnels que dans la prise en compte des bonnes pratiques (ce que nous avons inauguré à Toulouse avec nos universités d'été) mais aussi renforcer la profession auprès de la Communauté Européenne, laquelle est en voie de publier des directives services qui pourraient, si nous n'y prêtions garde, singulièrement oublier la profession ou la réduire à un rôle croupion. Enfin, nous allons développer des contacts avec l'association internationale des urbanistes (AIU) afin de compléter nos partenariats internationaux.

### **V. UNE PROFESSION QUI S'EXPRIME**

C'est sans complexe que nous devons nous exprimer, en tant qu'urbanistes et en tant que représentants de la profession dans tous les débats de société - ils sont nombreux - concernant les villes et leur gestion. Tous les jours nous sommes interpellés par une question de société qui de fait nous concerne directement : le plan climat, la politique de la ville, l'étalement urbain, l'insécurité en ville, les politiques de déplacements, le déficit de logements... Nous faire entendre, ce que nous tentons de plus en plus mais pas encore de façon assez organisée, avec un volant d'analyses thématiques validées préalablement, répond à 2 objectifs essentiels : permettre à la population dans son ensemble de mieux identifier notre profession, laquelle est encore méconnue du grand public mais surtout influencer sur les décisions publiques afin de contre balancer de puissantes interventions lobbyistes qui n'ont pas toujours l'intérêt général comme seul horizon... Les urbanistes doivent participer, fût ce modestement, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyens, participer au débat public, partager leurs connaissances et leurs expériences. Là encore, nous devons débattre de nos orientations thème par thème et faire appel aux meilleures plumes.

**Le Conseil d'Administration du CFDU, Août 2004.**